Soixantième année. - N ° 198 A Jeudi 15 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3623

76 – SEINE-MARITIME

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE ROUEN

Extrait de jugement

Date : 3 septembre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC 31 RUE DE GREMONT.
Forme : Syndicat de copropriété.
Activité : Non précisée.
Adresse : 31, rue de Grèmont, 76500 Elbeuf.
Complément de jugement : Ordonnance de nomination d'un administrateur provisoire rendue par Madame la Première Vice-Présidente du Tribunal Judiciaire de Rouen ; ordonnance en date du 3 septembre 2026 désignant la SELARL FHBX prise en la personne de Maître Nathalie LEBOUCHER, 4 passage de la Luciline 76000 Rouen, en qualité d'administyrateur provisoire du syndicat des copropriétaires de la Résidence sise 31 rue de Grèmont à Elbeuf (76500) au visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 et 62-1 et suivants du décret du 17 mars 1967. Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL FHBX dans un délai de 3 mois à compter de la publication au BODACC. L'ordonnance de désignation de l'administrateur provisoire emporte suspension de l'exigibilité des créances autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, pour une durée de 12 mois conformément à l'article 29-3-I de la loi du 10 juillet 1965. N° RG : 15699